

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 octobre 2003
Français
Original: anglais

**Communiqué officiel publié à l'issue de la 4847e séance
(privée) du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos au Siège, à New York, le jeudi 23 octobre 2003,
à 15 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« Conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a rencontré à sa 4847e séance, tenue à huis clos le 23 octobre 2003, les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur du Conseil, les membres du Conseil et les représentants des pays fournissant des contingents ont entendu un exposé de M. Dmitry Titov, Directeur de la Division Afrique du Département des opérations de maintien de la paix.

Les membres du Conseil ont eu un échange de vues constructif avec les représentants des pays qui fournissent des contingents. »

